

La loi du bon sens...

Le climat serein qui régna en séance du conseil municipal du 17 avril contrastait avec le poids des deux plus importants dossiers inscrits à l'ordre du jour : le devenir de la place du Marché et celui des terrains de l'Hôpital.

Concernant la place du Marché, M. Varese, Maire du Vésinet, rappela sa volonté de ne pas perdre de temps afin de préserver les finances de la commune (1). Quatre volets fondamentaux se dégagent : la sécurité (en comblant le trou), la rapidité d'actions (en achevant la dalle), la maîtrise du budget (afin que les travaux non commencés ne soient pas entamés) et la renaissance du commerce dans ce quartier.

Ainsi, comme elle l'avait annoncé dans le cadre de sa campagne, l'actuelle majorité rejette - comme une majorité de Vésigondins - le projet et l'enveloppe de travaux entérinés par l'équipe municipale précédente (délibération du 24 mai 2007).

Désormais transformés en actes, les engagements de l'équipe municipale débouchent sur la résiliation de 16 marchés.

Or à la suite de la demande de M. le maire adressée au conseil municipal de poursuivre les démarches et négociations nécessaires afin qu'un nouveau projet aboutisse rapidement, les listes minoritaires font part de leurs remarques.

La liste de D. Jonemann (Union pour Le Vésinet) s'interroge notamment sur la mise en place des étapes ultérieures, souhaite dissocier les deux thèmes porteurs de la délibération "démarches et négociations" dont on ne peut à l'heure actuelle, concernant ce dernier point, définir les bases de calcul.

Appuyé par Claude Chatard, maire adjoint chargé de l'équipement et au coeur de ce dossier brûlant depuis des années, Robert Varese souligne que la nouvelle équipe subit de plein fouet une "situation de crise" qui oblige à une grande réactivité. Les décisions, quant à elles, seront toutes avalisées ultérieurement par les élus.

Techniquement, 13 000 mètres cubes de terre seront évacués sous la dalle dégageant un volume considérable propre à la mise en place d'équipements divers dont les vocations seront à définir ensemble. Si la liste conduite par André Michel (Le Vésinet solidaire et durable) approuve ce choix, elle apprécierait d'avoir à voter des délibérations complémentaires concernant ces projets à venir. Dont acte.

*Délibération votée par 29 voix Pour et 4 abstentions*

Terrains de l'hôpital

Robert Varese témoigne d'une situation "extrêmement dégradée" entre les services de l'état et la Ville. Des relations de travail sont à reconstruire, ici aussi sans perdre de temps. Mais la confiance revient et si la marche de manoeuvre du Vésinet reste limitée, des avances non négligeables sont à noter.

Elles concernent les voies de circulation et l'opportunité que ce secteur sud du Vésinet devienne un éco-quartier.

Bien que d'accord sur plusieurs points, la liste de D. Jonemann (2) souhaite limiter la densification immobilière, davantage d'équipements (par exemple sportifs) et de concertation avec la population mais aussi la nécessité de retravailler la notice architecturale et paysagère (en ne cherchant pas, par exemple, à restaurer une "coulée verte" vers les coteaux de Louveciennes dont la taille serait disproportionnée). "Ici aussi, il s'agit d'un accord de principe, dira Cl. Chatard, et si la notice est contraignante, elle nous protège également".

Pour Robert Varese, très enclin à doter ce quartier d'une spécificité forte, il faudra toutefois faire preuve d'esprit de conciliation.

Les décisions à venir résulteront de toute façon de la modification simplifiée du Plan d'occupation des sols (POS) assortie de son enquête publique qui se conclura par les votes des

élus du conseil municipal in fine.

Onze autres délibérations complétaient ce conseil parmi lesquelles les élections des élus délégués dans des comités ou organismes divers (culturels, sociaux, ...). Notons à cet égard l'élargissement à deux nouvelles délégations : celles de Lucien Desvaux (à l'équipement) et d'Eric Charlet (au développement durable), tous deux appartenant à des listes minoritaires, qui remercièrent le maire pour son esprit d'ouverture. "C'est notre souhait, répondit le Premier magistrat, de nous entourer aussi des meilleures compétences".

*Délibération votée par 26 voix Pour et 7 abstentions*